

PROPOSITION DE
LOI SUR *L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS* DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau du Procureur général

Juillet 1994

AVANT-PROPOS

Dans le présent rapport, le professeur John Williamson, de l'Université du Nouveau-Brunswick fait des propositions détaillées pour l'élaboration d'une *Loi sur l'exécution des jugements* du Nouveau-Brunswick. Le rapport a été entrepris à la demande du Cabinet du procureur général avec l'appui de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick et du Bureau du Shérif, il s'inspire du modèle de *Judgment Enforcement Act* préparée par l'*Alberta Law Reform Institute*. Ce modèle de loi était proche dans ses principes généraux d'un rapport antérieur que le Professeur Williamson avait préparé pour le Cabinet du procureur général: *Projet de réforme du régime d'exécution forcée* (1985).

Le Cabinet du procureur général désire maintenant recevoir des réactions au projet qu'il a reçu. À cette fin, nous reproduisons dans le présent document un résumé du projet qu'a préparé le Professeur Williamson ainsi qu'une série de questions et de commentaires sur le projet. Celle-ci exprime certaines des questions importantes soulevées au cours des discussions d'un groupe consultatif dont la création a été suggérée par le Professeur pour faire des commentaires sur son travail en cours de rédaction. La version intégrale de l'ébauche de la loi, ainsi que le Commentaire du Professeur Williamson y afférant, sont présentés dans des volumes séparés.

Ni le Cabinet du procureur général ni le Gouvernement du Nouveau-Brunswick n'ont encore pris position sur le projet. Nous nous attendons, cependant, à ce qu'il joue un rôle important dans nos délibérations. Nous encourageons tous ceux et celles qui s'intéressent au droit de l'exécution des jugements de nous faire part de leurs commentaires. Ils devraient nous parvenir le 15 octobre au plus tard à l'adresse suivante:

Tim Rattenbury
Cabinet du procureur général
C.P. 6000
Fredricton, N.-B.
E3B 5H1